Vélo.Cité 132

Avril 2016

ISSN : 1954 - 9032 – 2 €

Éditorial

Comme d'habitude, en parcourant les pages de ce bulletin vous allez découvrir plein de nouvelles concernant le vélo. C'est ça le bulletin de Vélo-Cité : des nouveautés à chaque édition !
Vous allez tout savoir sur la fameuse IKV (l'indemnité kilométrique vélo) qui ne concernera hélas qu'une infime partie de ceux qui pédalent pour aller travailler, puisque les fonctionnaires en sont exclus, qu'elle n'a aucun caractère obligatoire, et que les dirigeants des entreprises privées ne montrent pas un franc enthousiasme pour cette mesure. En tout cas à Vélo-Cité, nos salariés en ont bénéficié dès le mois de mars. Certainement l'un des tout premiers exemples en France !
Savez-vous que nous avons enfin un local joliment rénové ? N'hésitez pas à venir le découvrir. Les occasions ne manquent pas, vous en trouverez au fil des pages.
Nous évoquons également la GRANDE FÊTE DU VÉLO qui se prépare : n'oubliez pas de noter la date (dimanche 5 juin) sur votre agenda. Nous espérons réunir à cette occasion tous les amateurs de ce merveilleux engin à deux roues (parfois un peu plus, d'autres fois un peu moins), qu'ils se déplacent en ville ou à la campagne, pratiquent le cyclotourisme, pédalent pour faire du sport, chevauchent un bicross, un VTT… que sais-je encore. Car peu importe la pratique, ce jour-là sera la fête du vélo, de tous les vélos et de tous les cyclistes, qu'on se le dise !
Mais je ne peux évidemment pas tout vous dévoiler dans cet éditorial, découvrez vite les articles que vous ont concoctés nos éminents rédacteurs. Bonne lecture.

● **Alain Guérineaud**

Association Vélo-Cité
16 rue Ausone 33000 Bordeaux • 05 56 81 63 89
http://velo-cite.org
courriel : bordeaux@fubicy.org

Dimanche 5 juin

Fête du vélo

Actualité

IKV, l'indemnité kilométrique à vélo qui fait plouf

Bloc-notes

- **Samedis 7 mai et 4 juin**
  Remise en selle (p. 2)
- **Dimanche 5 juin**
  Fête du vélo (p. 2)
- **Vendredi 10 juin**
  Repas des facteurs (p. 2)

Remises en selle

Les prochaines auront lieu les **samedis 7 mai et 4 juin** (le matin). C'est gratuit (pour les adhérents), sympa et instructif, n'hésitez pas à vous y inscrire !

Facteurs, dînons ensemble...

Peut-être certains facteurs de notre bulletin se souviennent-ils d'une soirée ensemble dans un petit restaurant portugais, il y a plusieurs années. Comme l'initiative avait bien plu, nous avons choisi de vous inviter à nouveau. Pour rester dans l'esprit associatif, nous souhaitons vous faire découvrir les locaux de la Maison de la nature et de l'environnement dans le quartier Sainte-Croix à Bordeaux.
C'est pourquoi nous vous donnons rendez-vous le **vendredi 10 juin à 19 h 30 au 3 rue de Tauzia**. Vélo-Cité offrira le plat principal et le vin, et nous vous demandons d'amener un dessert ou une boisson. Si votre conjoint souhaite vous accompagner, c'est avec plaisir que nous ferons connaissance.
Afin de prévoir notre menu, nous vous demandons de réserver en envoyant un message à Vélo-Cité pour indiquer le nombre de personnes à inscrire.
Au plaisir de vous voir bientôt !

Bulletin Vélo-Cité Bordeaux
ISSN : 1954 - 9032
Mise en page du numéro 132
Mireille Bousquet-Mélou, Daniel Dandreau

La fête du vélo a 20 ans

Le dimanche 5 juin prochain, Vélo-Cité organise sa 20e édition de la fête du vélo. L'association s'associe cette année avec Darwin pour mettre en œuvre l'événement.

Près de 30 associations vélo locales, aidées par plus de 100 bénévoles, sont rassemblées pour participer au projet. De nombreuses institutions et commerces de cycles soutiennent cette manifestation qui sera à la fois festive et revendicative : pour une ville apaisée avec plus de cyclistes.
Le programme est complet : à 10 heures démarre une balade à vélo, qui ira de la place de la Victoire au site de Darwin à la caserne Niel. Dès 11 heures, à la caserne Niel, un village vélo géant vous attend avec animations, stands, ateliers de réparation, critérium, expositions, bourses aux vélos et aux pièces de vélo, conférences, débats, projections… Un groupe de musique clôturera cette journée remplie.

Nous attendons près de 5000 participants sur le village vélo, et souhaitons réunir un maximum d'usagers de la petite reine pour le parcours dans Bordeaux. Préparez vos biclous, tous en selle !
Rendez-vous **place de la Victoire à 10 heures**.
V comme Vélo !

Informations : www.velo-cite.org

● **François Nora**

Venez participer à un CA !

Vous voudriez nous faire part d'une idée ? voir un peu comment se passent les réunions du conseil d'administration, de quoi on y cause et ce qui s'y décide ? Rien n'est plus simple, vous êtes bienvenu au CA, à condition de prendre contact au préalable avec Vélo-Cité (et de ne pas venir à plus d'un ou deux). Les réunions ont lieu une fois par mois en début de mois, habituellement le mardi ou le jeudi.

Vous pratiquez le voyage à vélo ?

Ou le cyclo-camping ? La randonnée itinérante ?
Vélo-Cité, qui est le correspondant pour la Gironde de l'association française pour le développement des véloroutes et des voies vertes (AF3V) recherche des personnes enthousiastes qui aimeraient faire partager leur expérience de ces pratiques.
Venez nous voir au 16 rue Ausone ou contactez nous au 05 56 81 63 89 ou par courriel à bordeaux@fubicy.org.

Des vélocistes qui nous soutiennent

Un certain nombre de vélocistes nous soutiennent, et proposent des réductions aux membres de l'association (sur présentation d'une carte, que nous enverrons désormais à tous les adhérents). N'hésitez pas à aller leur rendre visite !

Altermove 82, cours Alsace-Lorraine, Bordeaux 06 15 25 44 25
Esprit Cycles, 27 rue Nancel-Penard, Bordeaux 05 56 58 78 36
Vehrts Bleu Company, 65 rue Judaïque, Bordeaux 06 64 88 91 87
Cycles et passion, 4 cours Aristide-Briand, Bordeaux 06 33 34 40 32
Cyvéa, 28 cours du Chapeau-Rouge, Bordeaux 05 56 81 59 98
Écocycles, 36 Avenue Aristide-Briand, Mérignac 05 56 96 07 50
Atelier du vélo, 94 cours Gambetta, Talence 09 64 49 00 88
Go Sport, trois adresses :
17 avenue de la Somme, Mérignac 05 56 47 66 50
50-60 rue Sainte-Catherine, Bordeaux 05 56 79 00
Centre commercial Rives d'Arcins, Bègles 05 57 35 03 23

Cenon

Une nouvelle liaison rapide est ouverte !

Vélo-Cité l'avait imaginé, Bordeaux Métropole l'a fait !
Dans la plus grande discrétion, le premier tronçon du REV a enfin été mis en service ce samedi 19 mars, entre le boulevard de l'Entre-Deux-Mers à Cenon et l'avenue Jean-Jaurès (gare de Cenon). Une belle piste en béton, large et… couverte ! Cette piste utilise intelligemment l'espace gigantesque qui a été créé sous la nouvelle voie ferrée qui vient doubler l'existante sur la commune de Cenon. Pas de feux, pas de voitures, bref un vrai réseau express pour les vélos !

Hasard du calendrier, c'est ce jour-là que Vélo-Cité manifestait autour des hangars sur les quais rive gauche pour réclamer un vrai engagement de Bordeaux Métropole sur la réalisation du REV…

IKV : beaucoup de bruit pour rien

Nous l'attendions tous et elle n'est pas arrivée : l'indemnité kilométrique à vélo, dite IKV, est restée à moitié chemin

Pourtant, en 2014, l'expérimentation d'une indemnité kilométrique pour les trajets domicile-travail sur un échantillon de dix mille salariés avait permis de doubler en six mois le nombre de salariés cyclistes.
Cette indemnité a bien été introduite dans la loi de transition énergétique, et est applicable depuis la publication du décret du 12 février 2016 qui en fixe le montant et les conditions d'application.

Hélas !

Si l'IKV concerne aussi le vélo électrique et si son montant, 25 centimes par kilomètre parcouru, répond aux attentes des cyclistes, son impact est considérablement réduit car le décret ajoute de nouvelles conditions bien trop restrictives à celles déjà imposées dans la loi de finances rectificative 2015 :

- l'IKV est facultative et limitée aux seules entreprises privées ; les salariés du secteur public ne pourront donc pas en bénéficier, de même que de très nombreux salariés d'entreprises insensibles aux bénéfices du vélo, voire hostiles à ce mode de déplacement ;
- l'IKV est exonérée de cotisations sociales (pour l'employeur) et d'imposition sur le revenu (pour le salarié) mais seulement dans la limite d'un plafond annuel de 200 € ;
- enfin le cumul de l'IKV avec la prise en charge de l'abonnement aux transports collectifs est limité au seul rabattement vers la station la plus proche.

Le plafond de 200 € est bien trop bas : à raison de 25 centimes par kilomètre, il correspond en effet à 800 kilomètres par an, soit à une distance domicile-travail d'à peine 2 km pour une moyenne de 200 allers-retours dans l'année. Or, des distances de 4 à 5 km (soit 15 à 20 minutes de pédalage) pour aller au travail à vélo sont courantes, et le deviennent encore plus avec la forte croissance du vélo à assistance électrique et le développement des itinéraires cyclables.
Quant au non-cumul de l'IKV avec un abonnement de transport collectif qui couvrirait un trajet similaire, cette disposition qui semble logique empêche l'indemnisation d'un rabattement à vélo vers un mode rapide (tramway, métro, RER) dès lors qu'un bus, même lent ou peu cadencé, est disponible.
Cette disposition rate donc complètement son but qui était d'amener de nouveaux usagers au vélo.
La FUB s'est associée à de nombreux organismes, associations, fédérations et entreprises pour émettre un communiqué de presse.
De leur côté, le Club des villes et territoires cyclables et l'ADEME ont lancé un observatoire de l'IKV. Celui-ci doit faire connaître le dispositif et aider les entreprises à le mettre en place, valoriser celles qui s'y engagent et établir un suivi de sa mise en œuvre. Vous trouverez ainsi sur le site http://www.villes-cyclables.org/?mode=observatoire-indemnite-kilometrique-velo :

- une foire aux questions et une adresse mail de contact où les entreprises peuvent poser leurs questions,
- un argumentaire présentant les avantages de la pratique du vélo pour l'entreprise (productivité, bien-être au travail et esprit d'équipe…),
- un formulaire en ligne que les entreprises peuvent renseigner,
- la liste des organisations ayant mis en place l'IKV.

Reste à espérer que les entreprises seront plus militantes et plus courageuses que le ministère de l'écologie. Vélo-Cité met à disposition sur son site un modèle de lettre à destination de votre employeur. Ne manquez pas de le solliciter et d'informer Vélo-Cité d'une réponse, positive comme négative, voire d'une absence de réponse.
En tout cas, vous pouvez compter sur Vélo-Cité pour figurer parmi les employeurs valeureux !

(d'après le communiqué de presse de la FUB)

Danielle Cassagne

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle s'est tenue le vendredi 12 février à la Chartreuse Saint-André, à Bordeaux-Caudéran

Les chiffres de l'année 2015

169 : le nombre de cyclofiches émises en 2015 (contre 63 en 2014)

660 : le nombre d'adhérents au 31 décembre 2015

54 : les nouveaux cyclistes formés par notre vélo-école

350 : les participants à la fête du vélo (contre 200 en 2014)

Y assistaient 55 adhérents, auxquels il faut ajouter 31 autres qui avaient donné procuration à un participant. Ceci a permis de délibérer valablement.

Renouvellement du CA

Trois personnes quittent le CA cette année : Catherine Joanlanne, Julie Pillot et Katia Coustillas. Trois autres, parvenues en fin de mandat, se représentent (Max Clogenson, Ludovic Fouché, Éric Leroy). Enfin, une personne a posé sa candidature : Émilie Mallet. Elle comme les trois sortants-rentrants sont élus à l'unanimité.

Rapport moral , rapport d'activité

Après présentation des rapports, ceux-ci sont adoptés avec une voix contre et une abstention. (Le rapport d'activités figure dans le bulletin de novembre.)

Rapport financier

L'exercice 2015 se termine par un résultat positif de 12 706 €. Celui-ci sera affecté au report à nouveau. Le bilan laisse apparaître une trésorerie positive de 79 894 € et 46 927 € de fonds propres. Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Rapport d'orientation

Outre les actions statutaires pour le développement des aménagements cyclables et la promotion de la pratique du vélo, l'association souhaite pour 2016 développer des actions spécifiques : développement de partenariats, animations autour des outils de partage d'informations, conseils et formation auprès des entreprises. Le rapport d'orientation est adopté à l'unanimité.

Débat

Ce moment fort de discussion avec les adhérents s'est une fois de plus avéré trop court. Mais les idées émises vont être prises en compte et intégrées dans le fonctionnement et/ou les réalisations en 2016. Voici quelques uns des sujets abordés.

« *Est-ce que Vélo-Cité pourrait contacter les adhérents pour travailler sur les projets d'aménagements de leur quartier soumis par la Métropole ?* »
C'est légitime et très utile car les adhérents connaissent bien leur quartier. Il y a cependant un problème de confidentialité (requise dans notre convention avec la Métropole) car ces projets ne sont pas définitifs. En revanche, lorsque que c'est Vélo-Cité qui fait des propositions d'aménagement sur une commune, elle le fera savoir aux adhérents de cette commune pour qu'ils donnent leur avis. Tous nos adhérents sont par ailleurs invités à rejoindre la commission aménagements-stationnement.

« *À quand un système de vélos à assistance électrique en libre service à Lormont, qui faciliterait l'ascension des différentes côtes de la ville?* »
Rien de tel n'est prévu à notre connaissance.

« *Les VCub coûtent horriblement cher !* »
Sûr, et ça n'est pas un système à développer à l'infini, mais c'est un atout pour l'intermodalité et une bonne incitation pour essayer le vélo avant d'acheter le sien.

L'assemblée générale s'est terminée à 20 h 45 après le pot de l'amitié. Merci à tous les présents.

Le nouveau CA

William Bouramoul (trésorier)
Mireille Bousquet-Mélou
Danielle Cassagne
Georges Chounet
Max Clogenson
Pascal Derache
Ludovic Fouché
Alain Guérineaud (président)
Éric Leroy (secrétaire)
Émilie Mallet
Christian Padou
Jean-François Perrin
Jasmine Thomas

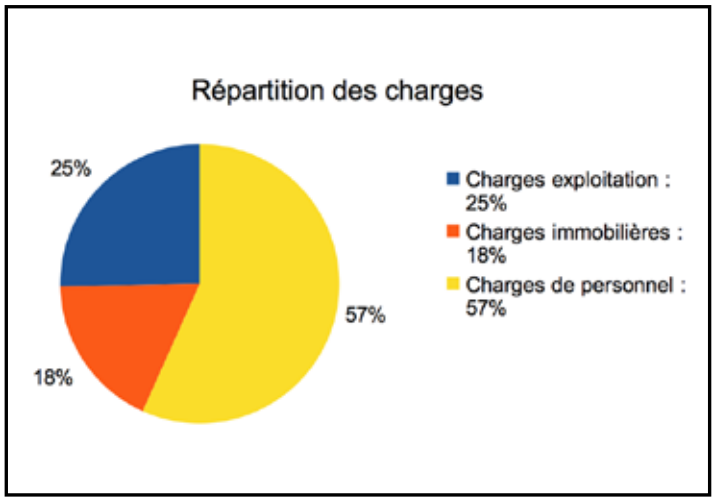

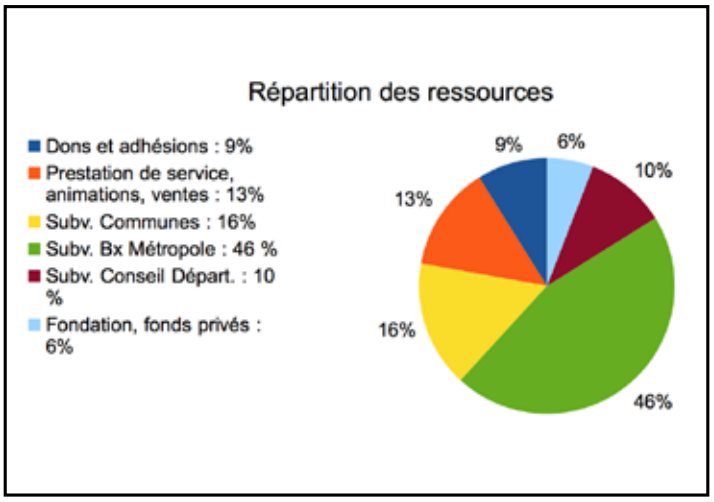

Vélo-Cité lance le réseau express vélo (REV)

Las des promesses non tenues de la CUB puis de la Métropole de créer un réseau express vélo structurant et rapide à l'orée 2017, réseau dont nous ne voyons toujours rien venir, nous avons décidé de passer à l'action pour interpeller les politiques

Un réseau express vélo est une nécessité absolue. Nos politiques ont adopté à l'automne 2012 un plan vélo pour la période 2012-2020 qui dégage l'intérêt d'un REV et en définit les parcours. Extrait du site de Bordeaux Métropole : « bouclage d'un réseau express à haut niveau de service, rapide et confortable de 137 km à l'horizon 2017 ». Le plan est disponible à l'adresse http://www.bordeaux-metropole.fr/politique-velo.

Mais depuis…

Aucun critère de réalisation digne de ce nom n'a été défini : continuité cyclable ? régime de priorité favorable ? vitesse garantie sur les axes du REV ? jalonnement continu ? dimensionnement des aménagements ? aménagements de sécurité spécifiques (carrefours, éclairage…) ? entretien garanti (fauchage, feuilles mortes, cailloux…) ?
Aucuns travaux d'aménagements un tant soit peu audacieux pour affirmer l'existence du REV. Quel cycliste a vu concrètement où se dessine un réseau express vélo ?
Bordeaux Métropole annonce « 30 millions d'euros en crédits d'investissements pour le plan vélo à répartir sur les exercices budgétaires de la période 2012-2020 ». Quelle somme pour le REV ? Quel calendrier ? Quelles échéances précises ?
L'engagement global des communes paraît très très mou.

Prenons un exemple : le trajet rive gauche du pont de Pierre au pont Chaban-Delmas fait partie du REV. L'arrêt brutal de la piste des quais au niveau du hangar 14 illustre pleinement le peu de sérieux de l'engagement de Bordeaux Métropole en faveur du REV. Ce REV ne serait-il qu'un document de papier qui n'engage que ceux qui veulent y croire et pas ceux qui l'ont voté ?

Vendredi 18 mars au matin, une vingtaine de cyclistes ont créé une piste cyclable bidirectionnelle en lieu et place d'une des deux voies de circulation automobile sortantes au droit du hangar 16. Ce n'est peut-être pas la meilleure solution, mais elle permet aux cyclistes de circuler normalement sur cette fin de quai dépourvue d'aménagements cyclables.
Le lendemain après-midi, une « masse critique » d'une cinquantaine de cyclistes a circulé entre le hangar 14 et le pont Chaban-Delmas, ralentissant quelque peu la circulation automobile mais montrant la nécessité d'un aménagement cyclable.
Résultat : un peu de retentissement médiatique pour cette action, suivi d'une réponse de Mme Terraza, vice-présidente de la métropole, comme quoi le plan cyclable métropolitain serait remis à plat à l'été 2016.
Nous restons vigilants et maintiendrons la pression.

● **Jean-François Perrin et Éric Leroy**

Petite promenade à Bordeaux

Une belle journée printanière m'ayant incité à aller me balader du côté nord de l'agglomération, intéressé aux accès cyclistes du nouveau stade, dont nous avons déjà parlé et dont nous reparlerons sûrement ; les plus adaptés pour atteindre ce site les jours de

Piste Ravezies

Tout d'abord il faut dire que l'accès à vélo figure désormais sur le site web du stade (http://www.matmut-atlantique.com/fr/infos_pratiques/venir_stade). Il permet d'établir son itinéraire depuis n'importe quel point de la métropole, tout comme un usager de transports en commun ou un automobiliste. Bravo donc pour cette information, avec un petit bémol cependant : j'ai constaté lors de ladite promenade qu'il existe des itinéraires sur pistes cyclables bien meilleurs que ceux proposés sur le site. Sans doute s'agit-il de pistes récentes pas encore intégrées dans les cartes ? Cela va s'arranger avec le temps, n'en doutons pas, la volonté est là.

Autre point que je tiens à souligner : nous avions émis plusieurs cyclo-fiches concernant le mauvais entretien, voire la dangerosité de certains accès. J'ai pu constater que nos demandes avaient été prises en compte. Merci aux services techniques de la Métropole d'avoir répondu à ces demandes. Il restera des choses à faire, c'est certain, mais nous avançons.

Concernant le stationnement, j'ai recensé près de 500 places de stationnement sur arceaux. C'est bien mais nettement insuffisant. D'ailleurs, lors des matches importants tous les arceaux sont utilisés et l'on trouve des vélos attachés partout et à n'importe quoi. Des solutions complémentaires s'imposent : peut-être des emplacements temporaires car il ne serait pas raisonnable de multiplier le nombre d'arceaux à l'infini, alors qu'ils sont rarement utilisés (vous me direz que c'est la même chose concernant les places dans le stade mais c'est là une autre histoire…). Oui, donc, à des arceaux amovibles et/ou un parc fermé et, pourquoi pas, gardé !

Toutes les solutions – peu coûteuses – facilitant l'accès aux modes de transport doux devraient être recherchées.

Les prochaines rencontres de l'Euro 2016 vont également être l'occasion de tester la réalité de la mission « développement durable » des « Volontaires de l'UEFA », à savoir : orienter les supporters vers les transports en commun, les informer sur les possibilités de co-voiturage et les inciter à utiliser des modes de transport « verts ». Si c'est réellement le cas il risque d'y avoir pénurie de VCub en ville et un sérieux problème de stationnement au stade !

Voilà qui va être intéressant à vérifier…

● Alain Guérineaud

Tram D, section Bordeaux

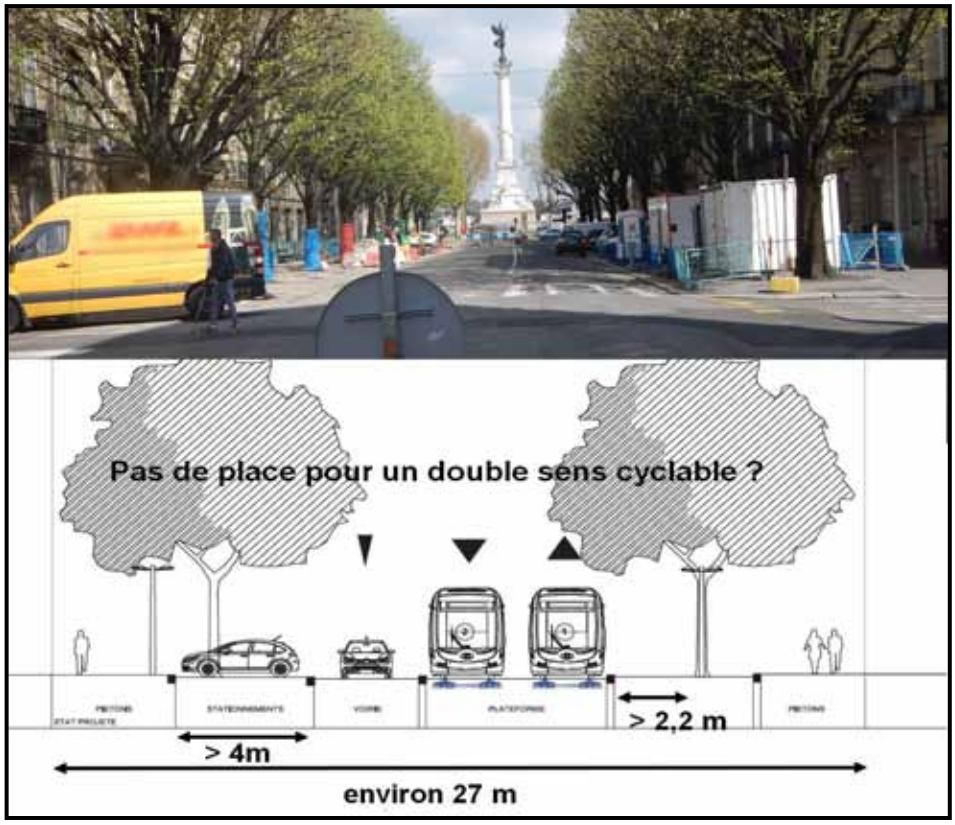

Vélo-Cité ne peut pas croire que le cours de Tournon ne puisse accueillir des cyclistes dans les deux sens et le tram. Le débouché de Tournon sur la place Tourny ne porte plus d'arbres et n'est plus qu'à 16 m de large environ ce qui devrait rester néanmoins suffisant pour un double sens cyclable puisqu'il n'y a plus de stationnement automobile sur cette portion du cours.

Vélo-Cité avait tenu en janvier une réunion publique, rue Fondaudège, sur le thème « Tram D et vélos ». Une délégation de Bordeaux Métropole et du maître d'ouvrage du tram D était venue écouter nos doléances et les vôtres, et rendez-vous avait été pris pour une réunion de travail pratique. Cette réunion qui rassemblait une délégation de Vélo-Cité et des représentants techniques de Bordeaux Métropole et de la maîtrise d'œuvre de la ligne D s'est tenue le 1er mars. Nous sommes revenus sur toutes nos demandes, dont voici un résumé :

- cours Tournon en double sens cyclable (comme vu dans des projets initiaux !) ; stationnement en bataille à proscrire ;
- rue Croix-Seguey, section rues Paulin à Gayon, il faut créer une vraie bande cyclable le long du stationnement sur la portion où la circulation (automobile) est sur la voie du tram ;
- prévoir la jonction cyclable dans le sens descendant (Ouest-Est) entre le carrefour Seguey/Gayon et le carrefour Seguey/Calvé (la rue Calvé sera en double sens cyclable) ;
- équiper la rue Ulysse-Gayon d'une bande cyclable sortante et d'un débouché cyclable correct sur les boulevards ;
- élargir un peu le regard, prévoir un itinéraire cyclable descendant (Ouest-Est) vers le centre ville, côté sud du projet et repenser l'aménagement cyclable de la rue David-Johnston.

NORD

je me suis finalement
car le vélo est bien un des moyens
grand événement

Des accès nettoyés depuis

Depuis l'avenue de Labarde

Nos hôtes avaient très bien préparé la réunion. Ils nous ont reçus dans une salle qui permettait la projection de tous les plans nécessaires et se sont montrés très attentifs à nos revendications. Malheureusement la marge d'amendements sur le projet est, on le savait, désormais très faible, « y'a plus beaucoup de grain à moudre ». Et nous ne pouvons que déplorer – une fois de plus – de ne pas avoir été écoutés lors de nos nombreuses interventions précédentes, lors de l'enquête d'utilité publique et au sujet de plans préliminaires qu'on avait bien voulu nous transmettre…

Que ressort-il de la réunion ? Que nous ne sommes pas prêts à renoncer au double sens cyclable de Tournon, et qu'on devra peut-être en venir à des arguments juridiques. À suivre. Que le maître d'œuvre va retravailler la zone Seguey/Gayon/Calvé en pensant aux vélos. Qu'on nous a promis que l'aménagement cyclable de la rue David-Johnston sera réalisé dans le temps des travaux du tram D et sera de qualité (avec son futur double sens entre la rue du Temps-Passé et les boulevards). Enfin, il a été convenu que Vélo-Cité serait reçue début mai pour une réunion du même type au sujet de la section du tram D au Bouscat. Chers adhérents, vos idées sont les bienvenues, n'hésitez pas.

● Alain Guérineaud et Jean-François Perrin

L'AVENIR DE LA PLACE GAMBETTA

Le réaménagement de la place Gambetta à Bordeaux (création de la station de bus et mise à double sens de la circulation) a apporté une réelle amélioration pour les cyclistes. Mais une refonte complète est en projet

Deux points durs subsistent actuellement : le tourne-à-gauche à l'angle nord-ouest en direction du sud (avant l'entrée de la rue Judaïque) et le tourne-à-gauche à l'angle sud-ouest en direction de la porte Dijeaux (avant l'entrée de la rue Nancel-Pénard).

En 2015, une concertation pour la refonte complète de la place a eu lieu. Vélo-Cité y a participé en énumérant des objectifs essentiels à ses yeux, objectifs que voici.

Ce qu'imagine Vélo-Cité

Le réaménagement de la place pourrait se concevoir comme une grande aire piétonne qui permette aux cyclistes tous les accès dans tous les sens vers les quatre coins de la place, sans avoir à faire le tour dans le sens de la circulation générale. Cela implique la création de doubles sens cyclables sur les quatre côtés de la place.

D'autre part, il faut une gestion du carrefour à l'entrée de la rue Nancel-Pénard qui soit compatible avec un trafic piéton très élevé (agrandissement très sensible des espaces d'attente lors des traversées en plusieurs temps, îlots et trottoirs plus larges) et ensuite améliorer dans le même esprit chacun des trois autres angles, pour réussir à ce que dans les quatre angles, le tourne-à-gauche cycliste soit lisible et sécurisé.

Enfin, concernant le stationnement, il faut moderniser les accès au parking souterrain pour le rendre plus attractif (ascenseur, rampe). Il conviendra aussi et surtout d'augmenter le nombre d'arceaux, de mieux les répartir et de les rendre directement accessibles depuis les zones de circulation (pas sur les trottoirs !), puis de prévoir suffisamment d'arceaux pour les deux-roues motorisés.

Le pré-programme officiel

Depuis, un pré-programme architectural et paysager a été élaboré, et laisse présager une réalisation confortable pour les piétons et les cyclistes. Voici quelques morceaux choisis.

« *Le concept de la place-jardin sera respecté et l'îlot central planté sera conservé. La réussite du projet dépend fortement de l'apaisement de la circulation automobile. Aussi le projet devra garantir une meilleure compatibilité entre les modes de déplacement (bus, automobiles, modes alternatifs). La solution proposée devra garantir une cohabitation harmonieuse avec les autres modes de déplacements (VL, vélos et piétons).*

Le projet devra permettre d'élargir les trottoirs (cheminements, étalages, terrasses, braderie, flânerie…), traiter les traversées piétonnes entre les différentes faces de la place, gommer le caractère routier des espaces circulés, aménager les continuités cyclables entre les cours Clémenceau, Nancel-Pénard, le secteur piétonnier et les principaux itinéraires interquartiers.

Le futur statut réglementaire de la voirie n'est pas arrêté : zone 30 (hypothèse possible et compatible avec le transit et les usages projetés, piste privilégiée), aire piétonne (option peu adaptée sauf partiellement, dans l'hypothèse où le jardin serait raccroché au socle piétonnier du centre historique) ou zone de rencontre (hypothèse non souhaitable, car niveau de circulation élevé et insertion des transports en commun plus difficile).

Compte tenu de l'intensité des flux de vélos dans le secteur, les propositions doivent apporter une réponse satisfaisante à la question des conflits potentiels vélos/voitures, mais également vélos/piétons. L'offre en stationnement pour les vélos sera renforcée. Le principe retenu est de répartir l'offre selon les principaux points d'appel (équipements, linéaires commerciaux attractifs, stations de TC) et de prévoir un espace suffisant pour leur extension future. La localisation de ces aires dédiées se fera de manière à sécuriser au mieux les usagers. Leur implantation devra dissuader la traversée du square à vélo. La station de vélos en libre-service (VCub) est maintenue sur le site. Il s'agit de la seconde station VCub la plus utilisée sur l'agglomération. Compte tenu de son succès, sa capacité sera portée de 20 places à 40 places. Son emplacement actuel côté nord ne pose pas de problème particulier. Néanmoins, son implantation pourra être revue si le parti d'aménagement proposé le justifie. Un parking réservé aux vélos est installé dans l'un des trois souterrains encore existants sous la place (anciennes galeries aujourd'hui désaffectées et permettant de traverser les voies circulées). Sa capacité actuelle est de 90 places. L'accès à ce parking sera revu (escalier peu ergonomique). Il est à noter que les concepteurs pourront faire des propositions sur la vocation des différents souterrains.

La fréquentation des cyclistes et motards est importante. L'offre en stationnement est aujourd'hui insuffisante et gagnerait à être confortée, une répartition judicieuse des espaces réservés aux deux-roues motorisés doit être pensée au-delà de la place.

Le stationnement auto de surface sera proscrit à l'exception d'aires de livraisons ou d'arrêt-minute de la crèche associative. Pour éviter le stationnement illicite sur trottoir, des mesures de protection physique devront être proposées (doubles bordures). La limitation des potelets et des barrières sera ainsi recherchée. »

Dans le cas où le jardin central serait rattaché au reste du quartier côté cours de l'Intendance dans une vaste zone piétonne, il faudra que la traversée auto de cet espace soit réellement contrôlée pour y permettre une circulation cyclable sécurisée, car la zone qui resterait à la circulation de l'autre côté serait surchargée.

Rien n'est vraiment gagné encore, et il convient de rester mobilisés.

● Ludovic Fouché

Aménagements

Une nouvelle zone 30 à l'intérieur des boulevards, une portion de la rue Jules-Ferry apaisée

Le triangle formé par la rue de Marseille, la rue de Caudéran et les boulevards est désormais en zone 30. Pour les automobiles, la rue de Marseille est en sens unique vers le centre ville sur presque toute sa longueur. Pour les vélos c'est à double sens. Toutes les rues du triangle comme Colmar, Mulhouse, Toulon, Deffes, La Jalle sont cyclables dans les deux sens. Bravo, la conquête de Bordeaux progresse.

C'est pas loin, on n'en a encore rien dit et c'est très réussi : la rue Jules-Ferry est en double sens cyclable du carrefour Balaresque au carrefour Guilhou et Bel Air. L'aménagement est un couloir de bus dans la direction des boulevards et une bande cyclable dans le sens de la remontée vers Bel Air. Il apaise énormément la circulation. On ne peut que regretter son caractère très ponctuel, 350 mètres (soit moins d'une minute et demi, 84 secondes exactement, à 15 km/h). Allez Bordeaux, encore un effort et l'aménagement pourra aller jusqu'aux boulevards !

● Jean-François Perrin

La rue de Marseille en double sens cyclable, un jour de pluie et pourtant beaucoup de trafic vélos.

Les entrées de la zone 30 sont le plus souvent marquées au sol.

Triangle formé par la rue de Marseille, la rue de Caudéran et les boulevards

Une partie de la rue Jules-Ferry est en double sens cyclable.

Communes

Mérignac

Et si on parlait des futurs travaux à Mérignac ?

Suite à une réunion à la mairie, voici quelques nouvelles des travaux à venir concernant les aménagements cyclables de la ville. Nous ne sommes pas très satisfaits de cette liste qui n'offre guère de réelles avancées pour le vélo et qui apparaît comme le minimum pour la commune qui se dénomme « ville verte ».

En 2016

Nous verrons, face aux terrains de foot du Burck, que l'avenue Bon-Air va perdre ses bandes cyclables pour une piste bidirectionnelle du côté du campus de Bissy. Pour Vélo-Cité ce n'est pas une bonne nouvelle car cette piste va créer une discontinuité cyclable préjudiciable à la facilité de circulation des vélos.

Vers Thales et Dassault, la nouvelle voie équipée de trois gros ronds-points sera longée par une piste bidirectionnelle ; ce n'est pas vraiment une surprise car c'était logique, mais affronter les rond-points restera difficile.

Sur l'échangeur 10 de la rocade en venant du centre, il devrait enfin y avoir un espace d'attente réservée aux vélos pour tourner vers Beaudésert.

Sur le pont de l'avenue Kennedy, une réfection des trottoirs est prévue, trottoirs qui pourront être empruntés à vélo.

Au centre de Beutre, l'avenue de l'Argonne va être entièrement refaite ; les cyclistes sont bien sûrs concernés mais pas de miracle à attendre. Il y aura des voies à 30 km/h ne réservant pas forcément une bonne protection des cyclistes.

Et plus tard

En 2017, l'avenue de la Grange-Noire devrait être équipée de deux pistes de chaque côté.

La rue Toussaint-Catros entre le rond-point des Cinq chemins et le rond-point de Dassault sera refaite entre 2018 et 2019.

Et en 2019, nous aurons bien sûr le tramway ou le BHNS (bus à haut niveau de service) vers l'aéroport – quid alors du vélo ?

● Max Clogenson

Rond-point des Cinq chemins

Que fait la Région pour le vélo ?

Voilà qui paraît une bonne question, notamment lorsqu'on voit que les nouvelles rames de TER comptent encore moins de places pour les vélos que les anciennes…

Les CPER 2015-2020 (contrats de plan État-Régions) ont tous été validés l'année dernière. Mais les changements politiques et la réforme territoriale ne facilitent pas l'application de cette programmation. Quelle place ces contrats accordent-ils au vélo ? Quelles sont les prochaines étapes à ne pas manquer ?

La prise en compte des circulations douces

Le commissariat général à l'égalité des territoires a publié en janvier la note synthétique « CPER 2015-2020 : soutenir l'investissement dans les territoires ». Cette note indique qu'un volet des CPER est consacré aux « circulations douces » mais que ce dernier ne représente que 0,1 milliard d'euros sur l'enveloppe de 15,2 milliards d'euros pour les transports, soit 0,65 % de ce budget. C'est très peu, sachant que la fédération européenne des cyclistes recommande que 10 % des budgets transports soient ciblés sur le vélo. Les circulations douces ne représentent que 0,003 % du total des investissements prévus. Cette part très faible s'explique en partie par le fait que certaines régions ont inscrit le vélo dans leur CPER alors que d'autres ne l'ont pas fait. Il y a donc de grandes disparités.

Les renégociations à venir

Nouvelles équipes en place, nouvelles frontières régionales et réformes territoriales modifient en profondeur le paysage des collectivités, et certaines régions souhaitent en profiter pour revoir leur CPER. D'ici l'automne 2016, il sera possible aux régions de réviser leurs contrats pour les ajuster à leur nouveau périmètre. Même s'il est peu probable que les CPER soient modifiés en profondeur, on peut espérer que certaines modifications soient favorables aux modes actifs, dont le vélo. Autre échéance probable à venir : la renégociation des contrats à mi-parcours, sur la base de l'évaluation des premières actions menées, probablement en 2017-2018. Il y aura là une nouvelle occasion de faire valoir l'intérêt des projets vélo pour atteindre les objectifs de l'État et des régions en termes d'économie, d'aménagement des territoires et de développement durable.

Sur la base de ces informations, nous avons adressé un courrier à la Région pour connaître sa position et ses objectifs en la matière. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de sa réponse.

● **Alain Guérineaud**

Par envie de faire soi-même

Installée dans le quartier Belcier à Bordeaux, l'association Récup'R encourage le « faire soi-même ». Ses adhérents apprennent à coudre leurs vêtements et à réparer leur vélo

Maria, Annie et Pierre viennent coudre leurs vêtements. Laurent, Todd et Annabelle viennent réparer leurs vélos. Pour des raisons pratiques ou personnelles, par passion ou par curiosité, ils ont opté pour le « faire soi-même », le DIY, « Do It Yourself » en anglais. Ils ont adhéré à l'association Récup'R pour cette raison, comme 90 % des adhérents interrogés en juillet 2015.

Pas moins de 50 000 cyclistes français participent à un atelier de recyclage de vélos, selon les chiffres publiés en mars dernier par l'Heureux Cyclage, le réseau national des ateliers participatifs et solidaires d'autoréparation de vélos. Membre de l'Heureux Cyclage, Récup'R agit en récoltant quelques 360 vélos par an et en leur donnant une seconde vie. Chaque année deux millions de bicyclettes sont achetées en France et 1,5 millions sont jetées : autant de vélos qui pourraient être récupérés, remployés, réintégrés dans l'économie circulaire. Pour Récup'R, moins de vélos dans les poubelles c'est davantage de vélos sur la route !

Réduire le budget vêtements

Même combat au premier étage de Récup'R où est installé l'atelier couture. En mettant à la disposition de ses adhérents le matériel nécessaire (machines familiales ou industrielles, fils, tissus, mercerie, etc.), l'association permet de réparer un vêtement ou de fabriquer le sac de ses rêves. Marion, l'animatrice de l'atelier, est là pour répondre aux questions, et donner l'exemple. Les heures passées à l'atelier sont un temps de partage et de détente, comme un moyen de réduire l'enveloppe budgétaire dédiée à l'achat de vêtements. En 2014, les Français ont consommé quelques 30,7 milliards d'euros en produits textiles et d'habillement, un chiffre qui n'a cessé de baisser depuis 2011 (selon l'institut français de la mode). Cela représente tout de même environ 11 kg par an et par habitant. Pour Maria, adhérente à Récup'R depuis un an, le compte est vite fait : « les vêtements sont de plus en plus chers et de moindre qualité, ils ne durent même pas un an, alors autant les faire soi-même. » Interrogés en juillet 2015, les adhérents de l'association ont répondu y venir pour « faire des économies » (36 %), « réduire les déchets » (54 %) et « pour le lien social, la convivialité » (64 %).

La parité est respectée parmi les 400 adhérents à l'association, et un adhérent sur cinq fréquente à la fois l'atelier couture et l'atelier vélo. Sans surprise, les filles sont plus nombreuses à l'étage couture, et les garçons majoritaires au « garage », l'atelier vélo tenu par deux salariés. Pour faire tomber les barrières, l'association a lancé, chaque troisième lundi du mois, les Biclouves, un atelier de mécanique réservé aux femmes (et aux transsexuels). Les participantes témoignent de leurs difficultés à « entrer dans un monde avec son fonctionnement et ses codes ». « Pas toujours évident en tant que débutant de se retrouver dans la démarche de "faire soi-même" face à son vélo… alors qu'on n'y connaît rien ! » témoigne une adhérente. Aux Biclouves, elles se disent plus à l'aise pour « poser plein de questions avant d'être un peu autonomes ».

● **Séverine Garnier**

Récup'R, 4 rue des Terres de Borde à Bordeaux.
Permanences vélo les mardis et jeudis de 18 h à 20 h et les mercredis et samedis de 14 h à 18 h.
Permanence couture : le mardi de 14 h à 20 h et le mercredi de 14 h à 18 h. Adhésion : 30 €/an.

Vous avez dit sécurité ?

Stupeur sur mon vélo, une nuit à 3 heures du matin : je croise un jeune en fixie, qui roule à contre sens, puis coupe au plus court dans un rond-point sans en faire le tour

Effroi l'instant d'après, quand arrive sur ce même axe une voiture roulant à vive allure, puis… un SAMU. L'accident a été évité de justesse, et il aurait été terrible, peut-être mortel.

Vous comprendrez alors que je brûle de rappeler quelques règles de bon sens pour circuler à vélo. Comment faire prendre conscience des risques ? Comment faire changer les comportements dangereux ?

Il semblerait que trop peu d'actions en la matière soient menées auprès des jeunes adultes, qui n'ont pas tous passé le code de la route et ne sont plus sensibilisés au delà du collège par la prévention routière ou la police. « L'intégration de la sensibilisation à la sécurité routière » faisait partie du plan vélo de la métropole bordelaise en octobre 2012, mais ses manifestations restent pour le moins discrètes. À quand des formations dans les auto-écoles sur les nouveaux panneaux (tourne-à-droite ou va-tout-droit au feu rouge, voies cyclables, voies vertes, zones de rencontre, et autres sas et doubles sens cyclables) ?

La crainte d'un d'accident dissuade malheureusement bien des cyclistes potentiels.

Le point sur les accidents de cyclistes

En 2014, 159 cyclistes ont été tués dans un accident de la route (4,7 % de la mortalité routière).

86 % des accidents de cyclistes surviennent en ville ; 70 % des cyclistes hospitalisés roulaient en agglomération. Mais la mortalité des cyclistes est plus élevée (56 %) en rase campagne qu'en ville.

La majorité des accidents corporels de cyclistes surviennent lorsqu'ils évitent un obstacle. Plus précisément, voici les principales causes d'accident :

- le non-respect de la signalisation (feux, stop…) par les cyclistes ou par les autres usagers ;
- la non prise en compte des cyclistes par les usagers motorisés (vitesse excessive, distance de sécurité non respectée…) ;
- le défaut d'éclairage des cyclistes ;
- le tourne-à-gauche mal négocié du cycliste ;
- les chutes ;
- les angles morts des poids lourds, autobus, camionnettes…

10 conseils pour rouler en sécurité

Nous les avons extraits du site de la Prévention routière.

Soyez bien équipé(e) : contrôlez régulièrement l'état de vos freins, leviers, câbles et patins, avant et arrière, et assurez-vous que vos pneus sont suffisamment gonflés et pas trop usés.

Maîtrisez votre vélo : assurez-vous que vous gardez votre équilibre et roulez bien droit lorsque vous tendez le bras pour changer de direction ou jetez un coup d'œil derrière vous ; que vous savez freiner et vous arrêter avec précision. Une bonne maîtrise du vélo permet de concentrer son attention sur la circulation.

Respectez le code de la route (une règle d'or) : arrêtez-vous aux stops et aux feux rouges (sauf panonceau vous autorisant à passer), marquez le cédez-le-passage, ne roulez pas sur les trottoirs (seuls y sont autorisés les enfants de moins de 8 ans). Ne buvez pas, ou peu, avant de rouler (taux maximal autorisé : 0,5 g d'alcool par litre de sang).

Et pas de téléphone portable !

Évitez d'écouter de la musique avec vos écouteurs tout en pédalant. Cela détourne votre attention et vous empêche d'entendre qu'un véhicule approche.

Roulez en file indienne en groupe. Hors agglomération, vous avez le droit de rouler à deux de front, mais pas plus.

Roulez à droite sur la chaussée, mais ne serrez pas de trop près le bas-côté des routes de campagne (attention aux ornières et gravillons) ni les véhicules en stationnement en ville (gare aux ouvertures de portières intempestives et aux piétons qui débouchent entre deux voitures).

Regardez toujours derrière vous et tendez le bras avant de tourner, pour vérifier que vous pouvez vous engager sans risque, et indiquer votre intention de changer de direction.

Faites attention aux angles morts des poids lourds et autobus, les plus mortels. Vous n'y êtes pas visible. Tenez vous loin de tous ces gros véhicules. Il faut voir le chauffeur, et être vu de lui. Ne remontez pas les files de voitures par la droite. Vous seriez dans leur angle mort et les surprendriez.

Et redoublez de prudence :

- ***aux intersections***, même si vous circulez sur une piste cyclable. Dans les carrefours difficiles, n'hésitez pas à descendre de votre vélo et à emprunter les passages pour piétons (en espérant qu'ils soient respectés, NDLR) ;
- ***dans les giratoires***, restez sur la voie de droite, mais plutôt au milieu de celle-ci si vous ne sortez pas à la prochaine sortie. Confirmez cette intention en tendant le bras à gauche. Ce n'est pas le moment de se faire discret.

Et mes points de permis ?

Le code de la route s'applique aux cyclistes comme aux autres usagers. En cas d'infraction, le cycliste est passible d'une amende. Mais il ne peut se voir retirer des points sur son permis de conduire : « il ne peut y avoir de retrait de points que pour les infractions commises au moyen de véhicules pour la conduite desquels un permis de conduire est exigé » (circulaire du 11/03/04). Cependant, une infraction très grave (conduite en état d'ivresse ou mise en danger d'autrui par exemple) peut donner lieu à suspension judiciaire du permis de conduire.

Le conseil de la maison

Il est toujours possible de vous inscrire à une ou plusieurs des remises en selle qu'organise Vélo-Cité une fois par mois. Vous y ferez, entre autres, des exercices de maniabilité, et autres travaux pratiques pour bien circuler en milieu urbain.

● **Jasmine Thomas**

Mais que fait le CA ?

Janvier

■ **28** Mairie de Pessac : concertation sur le pôle multimodal de la gare de Pessac
Alouette-France

Février

■ **01** Soirée ciné-débat à l'Utopia autour du film « Bikes vs. Cars »
■ **06** Remise en selle
■ **09** Conseil d'administration
■ **12** Assemblée générale (p. 4)
■ **22** Réunion préparatoire de la fête du vélo
■ **29** Rencontre des élus EELV de Bordeaux

Mars

■ **01** Rencontre technique sur le tram ligne D (p. 6)
Conseil d'administration
■ **02** Rencontre avec la Maison du vélo de Créon
■ **05** Assemblée générale de l'AF3V (association des véloroutes et voies vertes) à Paris
Remise en selle
■ **18** Point presse manifestation REV
■ **19** Manifestation pour l'aménagement du REV (p. 5)
Conseil d'administration extraordinaire

Avril

■ **02** Remise en selle
■ **03** Bourse aux vélos
■ **05** Conseil d'administration

Solution du n° 62

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	C	H	A	B	A	N	D	E	L	M	A	S
II	H	A	D	R	E	■	R	A	M	U	R	E
III	A	C	R	O	M	I	O	N	■	E	T	C
IV	P	H	I	L	I	P	P	A	R	T	■	R
V	T	A	P	■	S	■	■	D	■	T	T	E
VI	A	G	N	A	T	H	E	■	C	E	R	T
VII	L	E	M	L	■	C	I	A	O	■	E	D
VIII	I	■	A	L	A	I	N	J	U	P	P	E
IX	S	U	R	E	T	E	S	■	S	O	I	F
X	E	Y	Q	U	E	M	■	O	T	A	G	E
XI	U	■	U	■	M	S	A	S	E	■	N	N
XII	R	H	E	T	O	R	O	M	A	N	E	S
XIII	S	I	T	O	T	E	C	O	U	T	E	E

Autriche

Un simple parking sur un campus... mais avec un compresseur !

Voilà quelque chose de peu répandu dans nos contrées : le campus de Dornbirn en Autriche vient d'inaugurer un nouveau parking à vélo… couvert et équipé d'un compresseur pour les petites baisses de pression ! Quel que soit le type de votre valve, vous pourrez faire le plein d'air frais. Pour le reste, dommage que ce ne soient pas des arceaux mais de simples accroche-roues qui équipent ce bel espace.

Campus : l'atelier vélo d'Étu Récup déménage

L'atelier vélo de la ressourcerie du campus « Étu Récup », qui se trouvait auparavant dans le bâtiment du restaurant universitaire dit La passerelle (RU2), s'est délocalisé dans les anciens locaux de la médecine préventive (situés non loin, au 13 de l'avenue Pey-Berland à Pessac) mis à disposition par l'Université de Bordeaux. Ce nouveau grand espace, nommé « Les docks », sera dédié au stockage et aux différents ateliers (vélo, meubles et bois, textile et électro-informatique).

L'atelier vélo accueille ses adhérents souhaitant bricoler leur vélo tous les mardis (14 h-18 h) et les jeudis (16 h-20 h). Les bénévoles sont les bienvenus pour aider à la mécanique et au remontage des vélos !

L'ancien local situé dans le bateau du RU2, mis à disposition par le CROUS, reste la boutique qui permet aux étudiants d'aménager leur logement à prix libre ou petit prix. Les biens durent ainsi plus longtemps et sont partagés par diverses personnes d'année en année.

MOTS CROISÉS n° 63 par Anne Dicky

Horizontalement I. Notre agent à La Havane. — **II.** Jeune Perse. — Approuver. — **III.** Monnaie orientale (sigle). — Article. — Conjonction. — **IV.** En discussion animée, ces temps-ci (trois mots). — **V.** Obérés n'importe comment. — Gadji. — **VI.** Importunerai. — **VII.** Fétide. — Accident vasculaire (sigle). — **VIII.** Bout de vert. — Consonne doublée. — **IX.** Part de tarte. — Position de Descartes. — **X.** Programme pédagogique. — **XI.** Cloquée. — Lettres de football. — **XII.** Circonvenue.

Verticalement 1. Un effet du commerce (trois mots). — **2.** Ramification. — **3.** Armes blanches. — Lettres de Descartes. — **4.** Temps de révolution. — Dieu inversé. — État de patate. — **5.** Centre cathare. — Aspirer. — **6.** Domestique de vampire. — Aspira à l'envers. — **7.** Œuvre (sigle). — Compositeur français. — **8.** Petite équipe. — Tour de cou. — **9.** Fera vivre. — Vieux chants inversés. — **10.** Pronom. — Regimbai. — Brouillé. — **11.** Intelligence du jeu de Go.

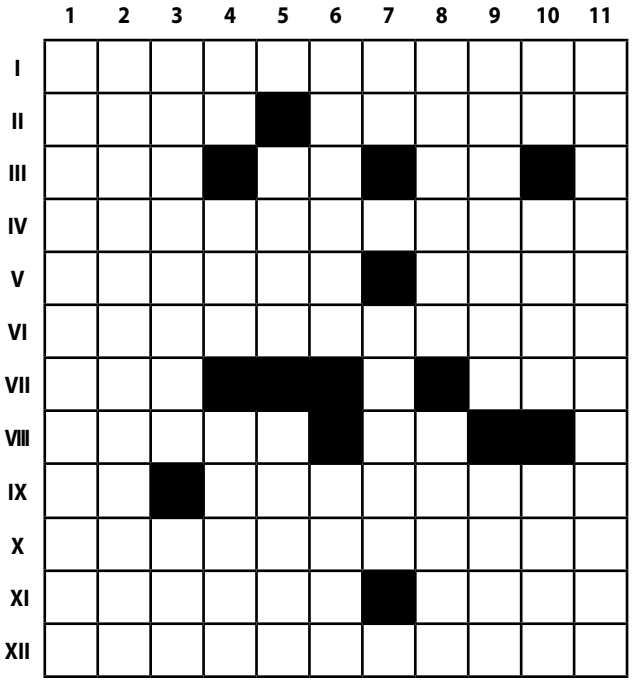

Sommaire du n° 132

1	Éditorial
2, 3	Rendez-vous. Actualités
4, 5	C'est passé.
6, 7, 8	Bordeaux, Mérignac
9	Région, associatif
10	Sécurité
11	Brèves. Mots croisés

Étiquettes, mode d'emploi

Si votre adresse est incorrecte, changée ou en passe de l'être, merci de nous le faire savoir… Vous ne voudriez pas que votre gentil facteur se déplace pour rien !

Expéditeur : **Association Vélo-Cité**
16 rue Ausone 33000 BORDEAUX
05 56 81 63 89
ISSN : 1954 - 9032

ÉTIQUETTE

Le numéro 132 a été tiré à 460 exemplaires (+ 800 diffusés par mail).

Prenons notre sort en mains, il suffit d'un téléphone ou d'un mail

Un trou dans la chaussée, une piste envahie par un arbuste, un feu pour cyclistes qui ne fonctionne pas, des débris de verre : il faut désormais contacter le CGEP (centre de gestion de l'espace public) concerné. Voici les numéros de téléphone. Les « DT » sont des directions territoriales.

Soyez très précis (nom de la rue, numéro de la maison la plus proche, repère particulier à proximité). Soyez courtois : la personne à laquelle vous vous adressez n'est pas responsable du problème ; et quand il est résolu, n'oubliez pas de dire merci. Pensez à nous signaler votre appel (bordeaux@fubicy.org), ça ne peut pas faire de mal.

Pour les vélos épaves qui restent attachés aux arceaux ou autre mobilier urbain, il suffit de faire une demande à Allô Proximité au 05 56 10 33 33 (pour Bordeaux seulement… pour l'instant)

État des chaussées et pistes

CGEP Rive Droite, DT1 : **05 57 80 79 00** (Ambarès, Ambès, Carbon-Blanc, St Louis de Montferrand, St Vincent de Paul)

CGEP Rive Droite, DT2 : **05 56 40 64 00** (Artigues, Bouliac, Floirac, Lormont, Cenon)

CGEP Sud, DT3 : **05 56 87 75 50** (Bègles, Talence, Villenave d'Ornon)

CGEP Sud, DT4 : **05 56 07 74 00** (Gradignan, Pessac)

CGEP Ouest, DT5 : **05 57 92 79 50** (Mérignac, Le Haillan)

CGEP Ouest, DT6 : **05 56 70 69 50** (Eysines, Le Taillan, St Aubin de Médoc, St Médard en Jalle)

CGEP Ouest, DT7 : **05 57 93 60 00** (Blanquefort, Le Bouscat, Bruges, Parempuyre)

CGEP Bordeaux, DT8 : **05 57 19 62 00** (Bx Nord, Caudéran, délimitation axe Judaïque/Intendance jusqu'aux quais)

CGEP Bordeaux, DT9 : **05 57 19 62 00** (Bx Sud, Bastide, St Augustin)

Et ce qui va avec

(boutons-poussoirs et boucles de détection) :

0800 32 05 33 (appel gratuit depuis un fixe)

Propreté des pistes et bandes

Bandes : **la mairie**
Pistes en site propre : **CGEP comme ci-dessus**

À vos plumes et claviers

Vélo-Cité se réjouit par avance de recevoir vos remarques, vos idées, vos protestations sous forme d'un petit mot, d'une lettre ou mieux encore, d'un article.
L'idéal serait de nous adresser votre texte sans aucune mise en page en utilisant l'une des deux voies suivantes :
- par courrier à l'adresse de Vélo-Cité ;
- par courrier électronique à **bordeaux@fubicy.org**

Êtes-vous à jour de votre cotisation ?

Vélo-Cité Bordeaux
16 rue Ausone • 33000 Bordeaux

Cotisation annuelle (année civile)

Individuelle	15 €
Étudiants, chômeurs…	5 €
Famille, association	20 €

Dons (déductibles à 66 % de vos impôts)
20 € 30 € 50 € Autre

(Chèque à l'ordre de* Association Vélo-Cité*)

Nom
Prénom
Date de naissance
Adresse électronique
Adresse courrier

Je souhaite recevoir le bulletin en version :
électronique (PDF) ❑ papier ❑
Êtes-vous déjà adhérent ?
Boîte à lettre accessible par nos facteurs ?
Si l'adhésion est familiale, combien de cyclistes regroupe-t-elle ?

Facultatif
Téléphones domicile
travail
portable

Quelques mots sur Vélo-Cité ?